



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

SEANCE DU BUREAU DE TERRITOIRE DU JEUDI 23 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars à 8h00, les membres composant le bureau de territoire Grand Paris Seine Ouest, convoqués le vendredi 17 mars 2023, se sont réunis au siège de l'Etablissement Public Territorial sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'Etablissement Public Territorial.

Le nombre des membres du bureau en exercice est de huit.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Président,
M. André SANTINI, Vice-Président,
M. Jean-Jacques GUILLET, Vice-Président,
Mme Christiane BARODY-WEISS, Vice-Présidente,
M. Denis LARGHERO, Vice-Président,
M. Grégoire DE LA RONCIERE, Vice-Président,
Mme Aline DE MARCILLAC, Vice-Présidente.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Grégoire DE LA RONCIERE est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le bureau de territoire passe à l'examen des projets de délibérations.

I – ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO

1) Approbation de la modification n°1 au marché n°2019035 relatif aux prestations de nettoyage des locaux de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

APPROUVE la modification n°1 au marché n° 2019035 ayant pour objet le nettoyage des locaux de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer la modification n°1.

PRECISE que ladite modification n°1 a pour objet la prolongation des prestations du marché n°2019035 de deux mois, soit jusqu'au 30 juin 2023.

PRECISE que ladite modification n° 1 prendra effet à compter du 1^{er} mai 2023.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

2) Approbation de la modification n°1 au marché n°2020006 relatif aux prestations de gardiennage et de sécurité du conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt et prestations ponctuelles pour des évènements

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

APPROUVE la modification n° 1 au marché n° 2020006 ayant pour objet les prestations récurrentes de gardiennage et de sécurité du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer la modification n° 1.

PRECISE que ladite modification n°1 a pour objet de tenir compte des revalorisations salariales suite de l'accord de branche des entreprises de prévention et de sécurité du 19 septembre 2022.

PRECISE que ladite modification n°1 prendra effet à compter du 21 février 2023 jusqu'au 20 février 2024.

PRECISE que ladite modification n°1 engendre une plus-value de 7,5%.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

II- AMENAGEMENT – M. GUILLET

3) Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux missions de coordination urbaine et architecturale et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère en vue de l'aménagement du site classé Rothschild situé dans la ville de Boulogne-Billancourt

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

AUTORISE le Président à signer le marché relatif aux missions de coordination urbaine et architecturale et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère en vue de l'aménagement du site classé Rothschild situé dans la ville de Boulogne-Billancourt résultera de la consultation.

PRECISE que le marché n'est pas alloti et qu'il n'est pas à tranches

PRECISE que le marché est un accord-cadre de services mono-attributaire sans montant minimum mais avec un maximum global sur la durée de 2 400 000 € HT.

L'accord-cadre est :

- à bons de commande sur la base de prix unitaires pour la mission de coordination urbaine et architecturale
- sur la base de marchés subséquents pour la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère.

PRECISE que le marché prendra effet à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage jusqu'au parfait achèvement des travaux. Au vu du planning de l'opération, la durée estimée du marché est de dix (10) ans fermes.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

III – DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – MME BARODY-WEISS

4) Attribution de subventions pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

ATTRIBUE des subventions pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie à deux particuliers domiciliés sur le territoire de l'établissement public territorial conformément au tableau présenté ci-dessous pour un montant total de 100,00 € :

Numéro	NOM Prénom	Adresse	Prix du récupérateur	Montant subvention	Avis du service instructeur
2212-I- 13203	XXXXX Marielle	XXXX, 92190 Meudon	450,00 € TTC	50 €TTC	Favorable
2209-I- 11304	XXXX Olivier	XXXX, 92310 Sèvres	398,00 € TTC	50 €TTC	Favorable

AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de l'environnement à signer tout document inhérent à ces attributions de subventions.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'établissement public territorial.

IV – ESPACE PUBLIC, VOIRIE – M. LE PRESIDENT

5) Lancement d'une procédure de dialogue compétitif afin de conclure un marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re)construction partielle des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, location de fournitures « illuminations festives de fin d'année » et pose - maintenance sur le territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à lancer une procédure de dialogue compétitif afin de conclure un marché global de performance pour la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re)construction partielle des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, location de fournitures « illuminations festives de fin d'année » et pose – maintenance sur le territoire de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, étant précisé que le marché global de performance porte sur :

- L'éclairage Public : Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves, Ville d'Avray ;
- La signalisation lumineuse tricolore : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, Ville d'Avray ;
- Les illuminations festives de fin d'année : Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves, Ville d'Avray.

FIXE le montant de la prime allouée à chacun des candidats ayant participé au dialogue à 41 000 € TTC.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

V – EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET

6) Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Programme d'Intérêt Général et Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés)

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

ATTRIBUE des subventions pour l'amélioration de l'habitat à 48 ménages* et 2 syndicats des copropriétaires*, pour un montant total de 84 258 € dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) et Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) suivant le tableau annexé à la délibération.

PREND EN CHARGE les coûts d'ergothérapie pour 13 ménages*, dans le cadre de la visite à domicile préalable à l'aide individuelle à la réalisation de travaux pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, suivant le tableau annexé à la délibération, pour un montant total de 2 515 €.

RECTIFIE, le montant de la subvention attribuée à Monsieur François XXX par la délibération n°B2022/12/08 du 1^{er} décembre 2022, suivant le tableau annexé à la délibération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à l'équilibre social de l'habitat à signer tout document inhérent à la présente délibération.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'établissement public territorial.

*La liste est consultable au Service des Assemblées, sis 9 route de Vaugirard à Meudon.

VI – MOBILITES – M. DE LA RONCIERE

7) Autorisation de signer le marché n° 2023027 relatif aux prestations de transport urbain de voyageurs pour les lignes 469, Chavilbus et 526

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer le marché n°2023027 relatif aux prestations de transport urbain de voyageurs pour les lignes 469, Chavilbus et 526, avec les sociétés attributaires :

- Lot n°1 : Exploitation de la ligne 469 avec la société **MOCICITE**, sise 54, quai de la Rapée à PARIS (75012) ;
- Lot n°2 : Exploitation des lignes Chavilbus et 526 au groupement de sociétés **SAVAC/Les Cars Jouquin**, dont le mandataire est la société SAVAC sise 37, rue de Dampierre à CHEVREUSE (78460).

PRECISE que le lot n°1 du marché n°2023027 est conclu pour un montant forfaitaire total de 1 750 118,14 € HT. Il comprend également une part à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT.

PRECISE que le lot n°2 est conclu pour un montant forfaitaire total de 890 213,58 € HT. Il comprend également une part à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT.

PRECISE que le marché prendra effet à compter de sa date de notification et prendra fin le 31 décembre 2024. La mise en service effective des lignes de bus concernées aura lieu le lundi 24 avril 2023. Le marché pourra être renouvelé deux (2) fois, par tacite reconduction, pour une première période du 1^{er} janvier 2025 au dimanche 13 juillet 2025 et une seconde période du lundi 14 juillet 2025 au mercredi 1er février 2026.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

8) Attribution d'un marché relatif aux prestations de transport urbain de voyageurs portant sur les lignes dénommées TIM, TUVIM et SUBB

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché n° 2023026 ayant pour objet la réalisation de prestations de transport urbain de voyageurs portant sur les lignes dénommées TIM, TUVIM et SUBB à la RATP, sise 22 place des Vosges à COURBEVOIE (92 400).

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer le marché n° 2023026 relatif aux prestations de transport urbain de voyageurs portant sur les lignes dénommées TIM, TUVIM et SUBB.

PRECISE que le marché n° 2023026 est conclu pour un montant forfaitaire de 1 216 285,84 € HT. Il comprend également une part à bon de commande conclue sans montant minimum et avec un montant maximum de 3 182 000 € HT sur la durée totale du marché.

PRECISE que le marché n° 2023026 prend effet à compter de sa date de notification. La mise en service effective est fixée au lundi 24 avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Fait et affiché à Meudon, le 27 mars 2023

Fait et mis en ligne, le 27 mars 2023